

Burundi : acquittement en appel pour trois militants d'une ONG

RFI, 28-12-2018 Trois militants de l'ONG Parcem au Burundi ont été acquittés en appel le 17 décembre dernier, a annoncé le président de l'ONG, jeudi, lors d'une conférence de presse à Bujumbura.

C'est un soulagement pour Paroles et actions pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (Parcem). Trois membres de cette ONG des droits de l'homme avaient été arrêtés en juin 2017 et condamnés en mars 2018 à 10 ans de prison en première instance pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Selon Parcem, la justice leur reprochait d'avoir voulu organiser un atelier national sur la violation des droits de l'homme uniquement sur la base de témoignages de militants de partis d'opposition, en omettant ceux qui appartiennent au parti au pouvoir. Jeudi, après leur acquittement en appel, le président de l'ONG a exprimé sa satisfaction : « C'est un premier pas. Nous lançons un appel à la justice de continuer à vider les dossiers des gens qui sont des prisonniers d'opinion. »

Ecouter Faustin Ndikumana, président de Parcem sur RFI

Acquittement en appel pour trois militants de la société civile AFP, 27/12/2018 Trois militants de la société civile burundaise, condamnés en première instance à 10 ans de prison pour "atteinte à la sûreté de l'Etat", ont été acquittés en appel, a-t-on appris jeudi auprès de leur organisation et d'une source judiciaire. Emmanuel Nshimirimana, représentant dans la province de Muramvya (ouest) de Paroles et actions pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (Parcem), une organisation militant notamment pour la bonne gouvernance, et deux de ses collaborateurs locaux, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana, avaient été condamnés en mars 2018. Selon Parcem, la justice leur reprochait d'avoir voulu organiser un atelier national sur la violation des droits de l'homme uniquement sur la base de témoignages de militants de partis d'opposition, en omettant ceux qui appartiennent au parti au pouvoir. Jeudi, le président de Parcem, Faustin Ndikumana, a indiqué que les trois hommes avaient été acquittés en appel. Le verdict a été annoncé par des juges qui siégeaient dans une autre affaire et en l'absence des accusés, arrêtés en juin 2017. "Le plus important, c'est que la justice a reconnu que nos collègues sont totalement innocents", s'est réjoui M. Ndikumana. "Les démarches administratives sont en cours pour qu'ils retrouvent la liberté". "Nous demandons que tous les Burundais qui sont en prison pour leurs opinions soient libérés, surtout ceux de la société civile", a appelé l'activiste burundais. L'acquittement a été confirmé à l'AFP par une source judiciaire à Bujumbura, qui ne s'est pas exprimé sur ce qui a motivé cette décision. Le Burundi est en crise depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat controversé. Il avait été élu en juillet de la même année. La crise a poussé à l'exil les leaders d'opposition, les grandes figures de la société civile et une centaine de journalistes indépendants. Depuis, les radios et ONG locales sont soumises à de fortes pressions et leur personnel souvent harcelé. Les violences qui ont accompagné la crise ont fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale, qui a ouvert une enquête.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});